

Séance 25 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Camarès, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eva LE CHARPENTIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN, Yves VIALA

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à André SERIN, Jean-Louis CABANES à Albert BOUSQUET, Hélène CHICO ROS à Gérard DRESSAYRE, Francis CULIE à Jean-Philippe SABATHIER, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Michel LEBLOND à Philippe GIGANON, David MAURY à Patrick ROQUES, Jean MILESI à Guy SALES

Absents excusés : Alain CONDOMINES, Séverine DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES

Absents : Jean-François ROUSSET

Date de la convocation : 18 juillet 2024

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Anne-Claire SOLIER

Ordre du jour :

- Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – validation politique :
 - Le projet et ses attentes,
 - Retour sur l'analyse et la négociation des offres travaux,
 - Récapitulatif de l'ensemble des dépenses prévisionnelles du projet,
 - Point sur les aides, les subventions et l'emprunt,
 - Plan de financement modificatif,
 - Planning recalé de l'opération,
 - Echéances financières à venir,
- Rénovation des vestiaires de la piscine de Belmont-sur-Rance :
 - Rappel des objectifs de la Tranche Conditionnelle,

- Point financier de l'opération,
- Validation du Lot n° 13 – Jeux d'eau,
- Prise de compétence AEP et EU – point sur la démarche et constitution du COPIL ;
- Hébergement du guichet numérique pour les démarches d'urbanisme dématérialisée sur le site internet de la CCMRR pour les communes n'ayant pas de site internet ;
- Restructuration de l'association ESSI à Saint-Sernin ;
- AAP Marche du Quotidien : demande de financement fonds vert ;
- Attribution de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Camping de la Vallée du Rance ;
- Ressources humaines ;
- Questions diverses.

Madame la Présidente demande à l'assemblée qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- Adhésion à la centrale d'achat du SMICA.

Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soient débattus le point cité ci-dessus lors de la séance.

Les membres du Conseil Communautaire réalisent une minute de silence en l'honneur de Bernard ROUVE, conseiller communautaire de la commune de BELMONT-SUR-RANCE, décédé le 16 juillet 2024.

Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – validation politique :

Le projet et ses attentes :



RAPPEL DES OBJECTIFS :

Abbaye cistercienne de premier intérêt, ayant fait l'objet d'une restauration progressive depuis les années 70, l'activité déployée ne s'est que peu concentrée sur la valorisation touristique du monument.

Les structures d'accueil sont insuffisantes et peu fonctionnelles, les parcours de visite ne sont pas matérialisés, les outils de la médiation font défaut, ... Le premier axe du projet de développement vise à structurer et à aménager un accueil du visiteur, à la hauteur de la qualité du monument et du site.

L'amélioration des accès, de l'espace parking, d'un point d'accueil visiteur/boutique ouvrant sur un circuit de visite organisé et doté d'outils de médiations doivent apporter une nouvelle dimension à la visite du monument. Cette démarche d'aménagement s'accompagnera de la mise en œuvre de programmes de médiation autour de la connaissance du patrimoine (historique ou naturel) destinés aux différentes cibles de public (public adulte, public jeune dans le cadre d'ateliers du patrimoine, outils pédagogiques, temps forts consacrés à une thématique spécifique comme « Forêt en fête », ...).

La volonté de la collectivité est de concentrer l'ensemble de l'activité liée au Centre Culturel de Rencontre sur le site de l'Abbaye et de déplacer les fonctions supports sur un autre site. Et ce pour redonner ses fonctions d'origine à certaines zones du bâtiment conventuel.

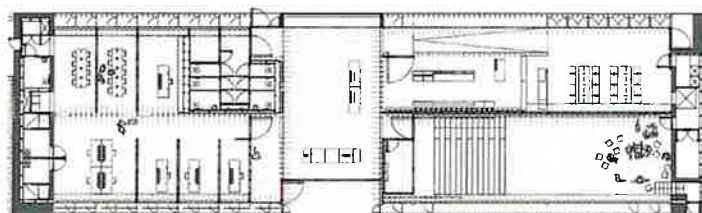
Cette volonté doit également s'accompagner d'une mise en valeur patrimoniale dans le cadre de son intégration au Grand Site Occitanie MILLAU – ROQUEFORT – SYLVANÈS. Un projet stratégique transversal (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) doit répondre aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre. Ce projet, doit faire la part belle à l'innovation et concerne le cœur emblématique du Grand Site mais il prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale.

Si nous devons faire un résumé des enjeux de la restructuration du Centre Culturel de Rencontre, ils se déclinent ainsi :

- Répondre aux exigences de la labellisation en Centre Culturel de Rencontres en développant le pôle musical,
- Qualifier la structuration d'un accueil touristique correspondant aux niveaux de qualité sollicités par le label Grand Site Occitanie, en offrant un accueil touristique réévalué et organisé,
- Insérer le projet architectural dans un site historique et paysager exceptionnel, en réalisant un équipement à la fois moderne et respectant le site et son environnement,
- Concevoir un lieu ayant une meilleure visibilité, des fonctionnalités d'accueil développés comprises de tous et un aménagement permettant d'identifier le site,
- Restaurer et mettre en valeur le patrimoine architectural existant,
- Elargir les territoires du projet à la vallée en intégrant dans la dynamique le site des Bains de Sylvanès (propriété du Conseil Départemental de l'Aveyron) afin d'y trouver les potentialités d'hébergement nécessaires,



VUE EN PLAN – PHASE PRO



✚ Retour sur l'analyse et la négociation des offres travaux :

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20220727_102 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission géotechnique G2 PRO,

Vu la délibération N° 20220727_103 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC),

Vu la délibération N° 20220727_104 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS),

Vu la délibération N° 20220727_105 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission contrôle technique (CT) et attestation handicapés,

Vu la délibération N° 20230427_051 en date du 27 avril 2023 créant une autorisation de programme pour la restructuration du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20230726_107 en date du 26 juillet 2023 validant la phase PRO, et les échéances à venir,

Vu la délibération N° 20230906_119 en date du 06 septembre 2023 validant le plan de financement,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 ;

La consultation des entreprises a eu lieu du 10/11/2023 au 12/01/2024 à 12h00 pour les travaux de réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès – construction d'un bâtiment d'accueil et comprenant 14 lots :

- Lot n° 1 : Démolition, Maçonnerie, Gros-œuvre, Enduits intérieurs, Carrelage,
- Lot n° 2 : Charpente,
- Lot n° 3 : Couverture, Etanchéité,
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures bois,
- Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois,
- Lot n° 6 : Mobilier,
- Lot n° 7 : Serrurerie,
- Lot n° 8 : Cloisons, Doublages, Plafonds suspendus,
- Lot n° 9 : CVC, Plomberie,
- Lot n° 10 : Electricité CFO / CFA,
- Lot n° 11 : Élévateur PMR,
- Lot n° 12 : Muséographie, scénographie, signalétique,
 - o Lot n° 12A – Matériel multimédia, Automaton, Equipement scénique,
 - o Lot n° 12B – Productions audiovisuelles,
 - o Lot n° 12C – Exécution, fabrication graphique et signalétique,
- Lot n° 13 : Aménagements extérieurs, VRD,
- Lot n° 14 : Espaces verts.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22/02/2024 à 09h00 à la salle de réunion « Le Pigeonnier », sis Les Hauts de Sériguët à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

À l'issue de cette Commission d'Appel d'Offres, 4 lots ont été rendus infructueux et devront faire l'objet d'une nouvelle consultation. Les 4 lots concernés sont :

- Lot n° 1 : Démolition, Maçonnerie, Gros-œuvre, Enduits intérieurs, Carrelage,
- Lot n° 2 : Charpente,
- Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois,
- Lot n° 12C : Muséographie, scénographie, signalétique.

Pour les autres lots, une phase de négociation a été engagée.

Pour les 4 lots infructueux et devant faire l'objet d'une nouvelle consultation. Celle-ci a eu lieu du 15 avril 2024 au 31 mai 2024.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 06/06/2024 à 09h00 à la salle de réunion « Le Pigeonnier », sis Les Hauts de Sériguët à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.
Une phase de négociation a été lancée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18/07/2024 à 08h30 à la salle de réunion « Le Pigeonnier », sis Les Hauts de Sériguët à Belmont-sur-Rance pour un retour sur l'analyse et la négociation des offres travaux.

1 Conseil Communautaire – 25/07/2024
Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès - Retour sur l'analyse et la négociation des offres travaux

Lots	Désignation	Estimation H.T.	A.G. avant relance et Négo	Offres financières	
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	899 175,00 €	1 365 344,44 €	Alinat	918 204,50 €
2	CHARPENTE	394 015,00 €	581 444,07 €	Charles	434 310,05 €
3	COUVERTURE - ETANCHEITE	342 000,00 €	230 186,17 €	Sopribat	230 186,17 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES	349 000,00 €	374 296,43 €	Druilhet	290 000,00 €
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	235 023,70 €	297 704,76 €	Carayon	110 085,00 €
6	MOBILIERS	132 416,59 €	109 044,10 €	Bonnafé	109 044,10 €
7	SERRURERIE	119 589,00 €	63 531,12 €	Randon	65 970,92 €
8	CLOISONS - DOUBLAGES	123 760,70 €	99 030,31 €	Veyrié	137 743,75 €
9	CVC - PLOMBERIE	251 780,00 €	196 573,54 €	Billy	164 986,11 €
10	ELECTRICITE CFO/CFA	132 995,00 €	106 642,43 €	Korero	138 163,00 €
11	ELEVATEUR PMR	25 000,00 €	16 214,63 €	Ermes	18 635,40 €
12	SCENOGRAPHIE	219 220,00 €			
	Lot 12a		127 708,50 €	ETC	136 918,51 €
	Lot 12b		52 710,00 €	Noir de sens	52 710,00 €
	Lot 12c		35 000,00 €	47 Nord	27 565,00 €
13	AMENAGEMENT - VRD	392 400,00 €	377 729,80 €	Guipal	379 055,50 €
14	ESPACES VERTS	52 943,00 €	19 415,80 €	Jacquemond	21 903,30 €
TOTAL HORS-TAXES TRAVAUX		3 669 317,99 €	4 052 576,10 €	3 235 481,31 €	

Madame la Présidente précise que pour certains lots, le cahier des charges a été revu.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Lot n° 1 : Démolition, Maçonnerie, Gros-œuvre, Enduits intérieurs, Carrelage	SARL ALINAT CONSTRUCTIONS	918 204,50 €	183 640,90 €	1 101 845,40 €
Lot n° 2 : Charpente	CHARLES CHARPENTE BS	434 310,05 €	86 862,01 €	521 172,06 €
Lot n° 3 : Couverture, Etanchéité	SARL SOPRIBAT	230 186,17 €	46 037,23 €	276 223,40 €
Lot n° 4 : Menuiseries extérieures bois	ATELIER DRUILHET	290 000,00 €	58 000,00 €	348 000,00 €
Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois	CARAYON	110 085,00 €	22 017,00 €	132 102,00 €
Lot n° 6 : Mobilier	MEUBLES BONNAFE	109 044,10 €	21 808,82 €	130 852,92 €
Lot n° 7 : Serrurerie	SARL LE METALLIER RANDON J	65 970,92 €	13 194,18 €	79 165,10 €
Lot n° 8 : Cloisons, Doublages, Plafonds suspendus	VEYRIE JEAN FRANCOIS	137 743,75 €	27 548,75 €	165 292,50 €

Lot n° 9 : CVC, Plomberie	SARL BILLY	164 986,11 €	32 997,22 €	197 983,33 €
Lot n° 10 : Electricité CFO / CFA	KORERO	138 163,00 €	27 632,60 €	165 795,60 €
Lot n° 11 : Élévateur PMR	SAS ERMHES	18 635,40 €	3 727,08 €	22 362,48 €
Lot n° 12 : Muséographie, scénographie, signalétique				
Lot n° 12A : Matériel multimédia, Automaton, Equipement scénique	ETC AUDIOVISUEL	136 918,51 €	27 383,70 €	164 302,21 €
Lot n° 12B : Productions audiovisuelles	NOIR DE SENS – NUITS NOIRES	52 710,00 €	10 542,00 €	63 252,00 €
Lot n° 12C : Exécution, fabrication graphique et signalétique	47NORD	27 565,00 €	5 513,00 €	33 078,00 €
Lot n° 13 : Aménagements extérieurs, VRD	SAS GUIPAL	379 055,50 €	75 811,10 €	454 866,60 €
Lot n° 14 : Espaces verts	JACQUEMOND DIDIER	21 903,30 €	4 380,66 €	26 283,96 €
TOTAL :		3 235 481,31 €	647 096,26 €	3 882 577,57 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** les propositions de la Commission d'Appel d'Offres telles que définies ci-dessus,
- **ATTRIBUER** les 14 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux de réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès – construction d'un bâtiment d'accueil, comme suit :
 - o Lot n° 1 : Démolition, Maçonnerie, Gros-œuvre, Enduits intérieurs, Carrelage : SARL ALINAT CONSTRUCTIONS,
 - o Lot n° 2 : Charpente : CHARLES CHARPENTE BS,
 - o Lot n° 3 : Couverture, Etanchéité : SARL SOPRIBAT,
 - o Lot n° 4 : Menuiseries extérieures bois : ATELIER DRUILHET,
 - o Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois : CARAYON,
 - o Lot n° 6 : Mobilier : MEUBLES BONNAFE,
 - o Lot n° 7 : Serrurerie : SARL LE METALLIER RANDON J,
 - o Lot n° 8 : Cloisons, Doublages, Plafonds suspendus : VEYRIE JEAN FRANCOIS,
 - o Lot n° 9 : CVC, Plomberie : SARL BILLY,
 - o Lot n° 10 : Electricité CFO / CFA : KORERO,
 - o Lot n° 11 : Élévateur PMR : SAS ERMHES,
 - o Lot n° 12 : Muséographie, scénographie, signalétique,
 - Lot n° 12A – Matériel multimédia, Automaton, Equipement scénique : ETC AUDIOVISUEL,
 - Lot n° 12B – Productions audiovisuelles : NOIR DE SENS – NUITS NOIRES,
 - Lot n° 12C – Exécution, fabrication graphique et signalétique : 47NORD,
 - o Lot n° 13 : Aménagements extérieurs, VRD : SAS GUIPAL,
 - o Lot n° 14 : Espaces verts : JACQUEMOND DIDIER,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Attention : Nous vous recommandons de vous reporter à la notice pour prendre connaissance des pièces justificatives qui vous doivent être transmises lors de la demande de paiement. Certaines pièces doivent en effet être collectées dès le début du projet et répondre à des conditions de conformité précises. En cas d'absence de ces pièces, de non-conformité de celles-ci, la demande de paiement pourrait être jugée non recevable par le service instructeur.

8. Tenir une comptabilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables du projet.
9. Réaliser des actions de publicité et respecter le règlementation européenne et nationale en vigueur.
10. Se soumettre à tous contrôles techniques, administratifs, comptables et financiers, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le projet.
11. Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide, et archiver celles-ci.
12. Si s'est réuni, le bénéficiaire a pris connaissance et s'engage à respecter le contenu des droits fondamentaux et notamment les principes de non-discrimination des participants au projet, la protection de leurs données personnelles, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration des personnes handicapées et la protection de l'environnement. En conséquence, les associations et fondateurs bénéficiaires de fonds publics s'engagent à souscrire au contrat républicain conformément au décret n° 2021-1847 du 31 décembre 2021.

DS N° 40809

Page 18 sur 19

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide européenne.

Le 28/07/2024
Belmat, B. B. 2006/2024



Fond de dotation :

L'Association de l'Abbaye de Sylvanès a lancé une souscription à travers un fond de dotation pour soutenir le projet. Nous sommes en train d'évaluer les possibilités d'intégrer cette participation évaluée à 500 000,00 €. L'enjeu est de se conformer aux règles du C.G.C.T. qui impose à notre EPCI un minimum de 20% des subventions publiques en autofinancement. Plusieurs pistes sont étudiées :

- Demande de dérogation préfectorale pour tomber l'autofinancement à 15%, voire 10% ;
- Passer la somme sous forme de don ;
- Prise en charge de certaines prestations par l'Association (baisse du plan de financement, quid des aides ?) ;
- Mettre en place un loyer annuel sur 4 ans ;
- Etc, ...

Des échanges ont lieu avec la Préf., ADM12 et la DGFIP pour permettre notamment la sécurisation des fonds européens et régionaux. Nous allons trouver, nous vous tiendrons au courant de l'évolution.

Plan de financement modificatif :

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20220727_102 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission géotechnique G2 PRO,

Vu la délibération N° 20220727_103 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC),

Vu la délibération N° 20220727_104 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS),

Vu la délibération N° 20220727_105 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission contrôle technique (CT) et attestation handicapés,

Vu la délibération N° 20230427_051 en date du 27 avril 2023 créant une autorisation de programme pour la restructuration du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20230726_107 en date du 26 juillet 2023 validant la phase PRO, et les échéances à venir,

Vu la délibération N° 20230906_119 en date du 06 septembre 2023 validant le plan de financement,

Vu la délibération N° 20240725_106 en date du 25 juillet 2024 attribuant le marché de travaux pour le réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès – construction d'un bâtiment d'accueil,

Madame la Présidente expose qu'au vu de l'avancée du projet, il est nécessaire de mettre à jour le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	3 235 481,31 €	Europe - FEDER	250 000,00 €
Maitrise d'œuvre	553 500,00 €	Conseil Départemental	1 000 000,00 €
Etudes et Missions	56 000,00 €	Conseil Régional	1 000 000,00 €
Divers	73 000,00 €	ETAT - DETR	1 000 000,00 €
Révisions de prix Avenants travaux – Aléas	287 018,69 €	Autofinancement	955 000,00 €
TOTAL HT	4 205 000,00 €	TOTAL HT	4 205 000,00 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement dans les conditions telles que définies ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

📌 **Planning recalé de l'opération :**

Date	Désignation
18 juillet 2024	Bureau des Maires
25 juillet 2024	Validation par le Conseil Communautaire
06 août 2024	Notification des marchés travaux aux entreprises
Septembre 2024	Constitution du COPIL suivi travaux
Octobre / Novembre 2024	Pose de la première pierre
Septembre / Décembre 2024	Démarrage des travaux (VRD) - Installation de chantier - Terrassement de masse bâtiment et parking - Couche de fondation circulation et parking
Décembre 2024	Coulage des fondations bâtiments

Date	Désignation
Janvier 2025	Démarrage travaux bâtiment neuf
Novembre 2025	Démarrage travaux abords Cloître et Parking
Été 2026	Fin des travaux Bâtiment et extérieurs
Été 2026	Réception chantier et levée des réserves
Été 2026	Livraison du bâtiment

📌 **Echéances financières à venir :**

Désignation	Montant HT	2023		2024		2025		2026	
		%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT
Travaux	3 235 481,31			8	243 442,65	65	2 117 283,73	27	874 754,93
Maitrise d'œuvre	553 500,00	61	337 900,00	18	101 675,00	15	80 850,00	6	33 075,00
Etudes et Missions	56 000,00	15	8 500,00	14	7 600,00	42	23 700,00	29	16 200,00
Divers	73 000,00	11	8 000,00	17	12 500,00			72	52 500,00
Révisions Aléas	287 018,69			8	21 595,73	65	187 823,68	27	77 599,28
Total HT	4 205 000,00	8	354 400,00	9	386 813,38	58	2 409 657,41	25	1 054 129,21

On partirait sur 18 mois de chantier, l'année 2025 sera une année charnière.

Albert BOUSQUET : Il n'y a pas de peinture ?

Cyrille URRUSTY, Directeur Général des Services : Non, c'est que du béton teinté ou du verre.

Patrick RIVEMALE : Le projet a beaucoup été retravaillé pour rentrer dans l'enveloppe.

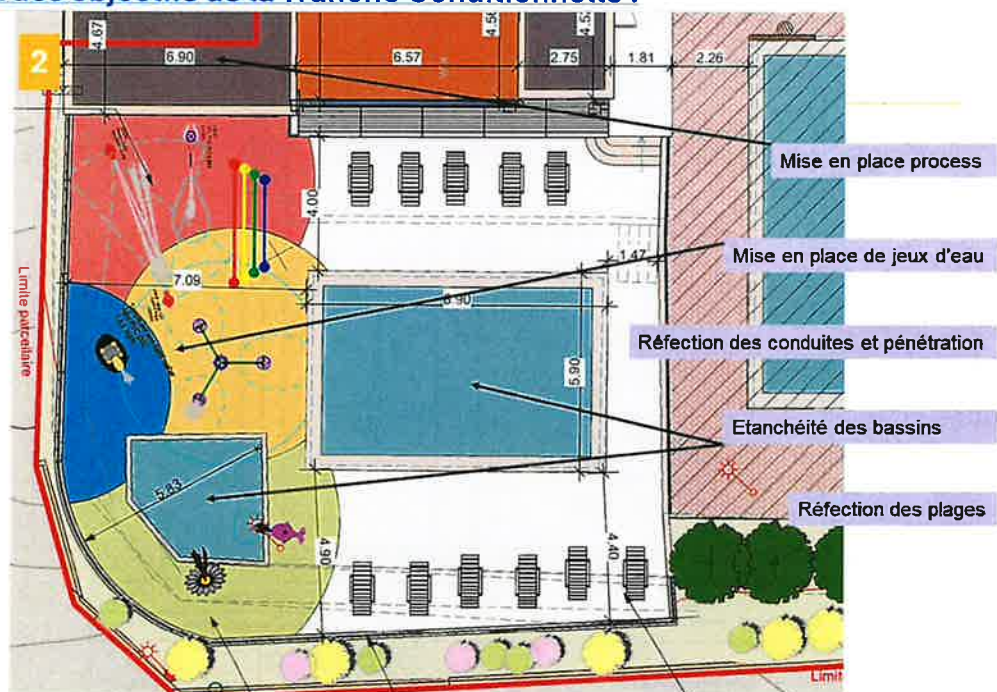
Madame la Présidente remercie Monsieur Cyrille URRUSTY, Directeur Général des Services pour tout le travail effectué. Par ailleurs, elle précise que c'est un beau projet dont il faut être fier !

Gérard DRESSAYRE : Y a-t-il eu des recherches archéologiques ?

Oui, trois fois.

Rénovation des vestiaires de la piscine de Belmont-sur-Rance :

Rappel des objectifs de la Tranche Conditionnelle :



Point financier de l'opération :

Réhabilitation des vestiaires de la piscine de BELMONT-SUR-RANCE - Phase 1 – Relance du lot N° 13 – Jeux d'Eau :

Candidats	Note critère Valeur prix	Note critère Valeur technique	Note finale	Montant H.T.	Montant T.T.C.
E.T.E. SAS	31,22	60	91,22	153 341,51 €	184 009,51 €
VERTUO	40	56,4	96,4	119 669,00 €	143 602,80 €
Piscines Spa Fages	32,22	60	92,22	148 574,00 €	178 288,80 €

À l'issue de l'analyse et du classement qui en résulte, la société Vertuo possède le meilleur compromis technico économique au regard des critères de pondération énumérés dans le règlement de consultation des entreprises. Cependant au regard des montants proposés par les sociétés, la Commission décide de rendre infructueuses l'ensemble des zones et de renégocier avec les 3 prestataires.

Proposition : Redéfinir le contenu du lot n° 13 pour atteindre l'estimation fixée au départ à 80 000,00 H.T., soit 100 000,00 T.T.C.

Communauté de Communes Monts, Rance & Rougier



JEUX D'EAU
Piscine de Belmont sur Rance
12370 BELMONT SUR RANCE



PROCÉDURE ADAPTÉE

Sylvie ROUQUETTE
Philippe VIDAL

ARCHITECTES

27, Boulevard Emile Borel
12400 SABLAT APFRIQUE
Téléphone : 05 63 99 02 80
Télécopie : 05 63 49 08 13
r.v. s.r.ch@orange.fr

C.C. Monts, Rance & Rougier JEUX D'EAU Piscine de Belmont sur Rance		DOSSIERS RELATIFS AUX OFFRES DES ENTREPRISES					
		LOT N° 13		JEUX D'EAU			
N° D'ORDRE	NOMS DES CANDIDATS	A.E.	ROR	OFFRE DE PRIX		OBSERVATIONS	
			H.T.	T.V.A.	T.T.C.		
1	SARL VERTUO 8 Rue des Falaises 48500 CANULHAC	X	K	119 669,00 €	23 932,80 €	143 602,80 €	<p>Offre de base 119 669,00 € HT</p> <p>Tous les postes sont renseignés, pas d'erreur de calcul, pas de modification du DPGF</p> <p>Mémoire technique fourni, complet et précisant le récapitulatif d'intervention spécifique au chantier</p> <p>Offre avec 5 jeux</p> <p>Fiches techniques de l'ensemble des éléments, prix, état technique (matériau, type)</p> <p>Liste de références de travaux similaires</p> <p>Offre forfaitaire 119 669,00 € HT</p> <p>L'entreprise propose une variante incluant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membrane armée dans la patachoire - Changement du filtre par 2 filtres pour passage porte local - Modification injection à distance automatique <p>Fiches techniques fournies pour ces postes de variantes</p> <p>Offre après négociation 83 378,00 € HT</p> <p>Suite à demande de négociation par le maître d'ouvrage l'entreprise propose une nouvelle offre incluant</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre d'une membrane armée étanche dans la patachoire - La réflexion de toutes les canalisations et pénétrations pour la patachoire et le petit bassin - La mise en place de 5 jeux de marque haut de gamme. Fiches techniques - plan d'implantation fournies - La fixation avec 2 filtres pour problèmes dimension de saucis - Modification injection automatique - Armature technique, suppression des escaliers et mise en place d'un ballon pneumatique avec tarbouchon
				119 838,00 €	23 987,60 €	143 825,60 €	
				Le 19 Avril 2024, demande de négociation			
				Offre après négociation			
				83 378,00 €	12 953,00 €	96 331,00 €	

C.C. Monts, Rance & Rougier JEUX D'EAU Piscine de Belmont sur Rance		DOSSIERS RELATIFS AUX OFFRES DES ENTREPRISES					
		LOT N° 13		JEUX D'EAU			
N° D'ORDRE	NOMS DES CANDIDATS	A.E.	ROR	OFFRE DE PRIX		OBSERVATIONS	
			H.T.	T.V.A.	T.T.C.		
2	PISCINES & SPA FAGES 1354 Avenue de l'Agout 12100 MELLAU	F	F	149 574,00 €	29 714,80 €	179 288,80 €	<p>Offre de base 149 574 € HT</p> <p>Tous les postes sont renseignés, pas d'erreur de calcul, pas de modification du DPGF</p> <p>Mémoire technique fourni, précisant les joints techniques des différents matériaux prévus</p> <p>Prévoir un filtre de Ø 600 mm sous passage de la porte</p> <p>Liste de travaux similaires similaires</p> <p>Offre avec 5 jeux</p> <p>Fiches techniques des éléments plus proposés</p> <p>Propose une récupération de l'eau de surface par gouttière + 725,50 € HT</p> <p>Offre après négociation 84 290,82 € HT</p> <p>Devis légèrement modifié, ne suit pas strictement les postes du DPGF</p> <p>3 jeux prévus de marque la maison de la piscine</p> <p>Vanne et canon à eau supplémentaire + 9 400 € HT</p> <p>Membrane armée dans patachoire non chiffrée</p> <p>Filtration avec un seul filtre de Ø 600 mm</p> <p>Fiches techniques des éléments plus proposés</p>
				54 900,82 €	10 344,12 €	65 244,94 €	
				Le 19 Avril 2024, demande de négociation			
				Offre après négociation			

C.C. Monts, Rance & Rougier JEUX D'EAU Piscine de Belmont sur Rance		DOSSIERS RELATIFS AUX OFFRES DES ENTREPRISES					
		LOT N° 13		JEUX D'EAU			
N° D'ORDRE	NOMS DES CANDIDATS	A.E.	ROR	OFFRE DE PRIX		OBSERVATIONS	
			H.T.	T.V.A.	T.T.C.		
3	E.T.E. SAS 2 Chemin du Pâ de sa Carrière 66200 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	F	F	153 341,51 €	30 668,30 €	184 009,81 €	<p>Offre de base 153 341,51 € HT</p> <p>Tous les postes sont renseignés, pas d'erreur de calcul</p> <p>Liste de travaux similaires similaires</p> <p>Liste des effets et qualifications</p> <p>Mémoire technique fourni, complet, détaillé sur la méthodologie d'intervention</p> <p>Offre négociée</p> <p>L'entreprise n'a pas donné suite à la demande de négociation envoyée par le maître d'ouvrage le 19 Avril 2024</p>

C.C. Monts, Rance & Rougier JEUX D'EAU Piscine de Belmont sur Rance		DOSSIERS RELATIFS AUX OFFRES DES ENTREPRISES			
		LOT N° 1		JEUX D'EAU	
		— CLASSEMENT DES OFFRES —			
N° D'ORDRE	NOMS DES CANDIDATS	Prix de la prestation	Valeur technique de l'offre et respect des délais, évaluée à partir du mémoire technique	TOTAL	CLASSEMENT
1	SARL VERTUO 8 Rue des Falaises 48500 CANULHAC	34,70%	59,00%	93,70%	1er
2	PISCINES & SPA FAGES 1354 Avenue de l'Agout 12100 MELLAU	40,00%	37,00%	77,00%	2ème
3	E.T.E. SAS 2 Chemin du Pâ de sa Carrière 66200 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	14,33%	60,00%	74,33%	3ème

Candidats	Avant Nég.		Après Nég.		#
	Montant H.T.		Montant H.T.	H.T.	
E.T.E. SAS	153 341,51 €		153 341,51 €	-	
VERTUO	119 669,00 €		63 318,00 €	- 56 351,00 €	
Piscines Spa Fages	148 574,00 €		54 920,62 €	- 93 653,38 €	

TRANCHE FERME – PHASE 2

Lots	Entreprises	Montant H.T.	Tâches
Maçonnerie	Blayac	24 826,96 €	- Réfection du dallage entourant la palaugeoire et le petit bassin. - Confection du sol souple
Métallerie	Poujol	8 925,00 €	- Mise en œuvre d'un claustra (supprimé)
Jeux d'eau	Vertuo	63 318,00 €	- Rénovation des canalisations et des pénétrations des bassins. - Mise en œuvre du process d'alimentation et de filtration. - Mise en œuvre des jeux d'eau. - Etanchéité du petit bassin et de la palaugeoire.
Total		88 144,96 €	



Conseil Communautaire – 25/07/2024

Rénovation des vestiaires de la piscine de Belmont-sur-Rance



L'ensemble des plages seront bétonnées, en conséquence de quoi, l'ensemble des canalisations seront refaites au printemps.

Validation du Lot n° 13 – Jeux d'eau :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire :

La piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, construite dans les années 1970. Elle est ouverte pendant 3 mois, de juin à fin août. En juin, les écoles du territoire se répartissent des créneaux pour l'utiliser. Les vestiaires sont d'époque et n'ont jamais été rénovés, seuls les murs ont été repeints.

D'importants travaux de rénovation des bassins, pour la création de la filtration, des goulottes de débordement ont été réalisés dans les années 2000. Les douches extérieures ont été remplacées en 2011. Les 3 bassins sont repeints régulièrement.

Malgré cela, cet équipement qui reçoit du public ne correspond plus aux standards actuels. Sa configuration ne permet pas une accessibilité aisée de l'ensemble des publics, et la zone des vestiaires est exigüe. Il en va de même pour les sanitaires et douches qui doivent être repensée en totalité.

L'absence de jeux pour les enfants altère son attractivité. Les dimensions des circulations et des plages de détente sont insuffisantes.

Le présent projet concerne la réhabilitation de la piscine de Belmont-sur-Rance. Les travaux envisagés portent sur :

- La restructuration complète du bâtiment des vestiaires avec la création de 3 zones d'extension sur la périphérie du bâtiment existant pour améliorer l'accessibilité PMR et garantir le confort et la confidentialité au sein des vestiaires,
- La réfection des plages existantes pour améliorer le confort des baigneurs et la distanciation. Les circulations seront plus aisées,
- L'aménagement d'une zone de jeux aquatiques pour les enfants,
- La remise en peinture des 3 bassins.

Les objectifs recherchés ont pour but de :

- Aménager la structure aux normes d'accessibilité (vestiaires, WC et douches PMR, circulations et reprise des margelles, ...),
- Assurer le confort et la confidentialité au sein des vestiaires et sanitaires,
- Rendre attractive la piscine afin d'attirer les visiteurs,
- Proposer un espace de loisirs avec zones de jeux aquatiques.

Le coût prévisionnel de la Tranche Ferme du projet est de 450 000,00 € H.T..

Cette Tranche de travaux sera réalisée sur les années 2023 et 2024 pour les vestiaires et se terminera en 2025 pour l'espace enfants. Et ce pour permettre l'ouverture de la piscine en période estivale.

Vu la délibération N° 20230427_061 en date du 27 avril 2023 attribuant le lot désamiantage des toitures pour le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance,

Vu la délibération N° 20230906_120bis en date du 06 septembre 2023 attribuant le marché de travaux pour la réhabilitation des vestiaires de la piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, hors lot n° 13, lot déclaré infructueux et devant faire l'objet d'une nouvelle consultation,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2123-1 ;

La consultation des entreprises a eu lieu du 01/02/2024 au 29/03/2024 à 12h00 pour les travaux de réhabilitation des vestiaires de la piscine de Belmont-sur-Rance – phase 1 – relance du lot n° 13 – jeux d'eau.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11/04/2024 à 09h30 à la salle de réunion « Le Pigeonnier », sis Les Hauts de Sériguet à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Une phase de négociation a été lancée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18/07/2024 à 08h30 à la salle de réunion « Le Pigeonnier », sis Les Hauts de Sériguet à Belmont-sur-Rance pour un retour sur l'analyse et la négociation des offres travaux.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre suivante :

LOTS	ENTREPRISES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Lot n° 13 : Jeux d'eau	VERTUO	63 318,00 €	12 663,60 €	75 981,60 €
TOTAL :		63 318,00 €	12 663,60 €	75 981,60 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres telle que définie ci-dessus,
- **ATTRIBUER** le lot de l'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation des vestiaires de la piscine de Belmont-sur-Rance – phase 1 – relance du lot n° 13 – jeux d'eau, comme suit :
 - o VERTUO,

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Prise de compétence AEP et EU – point sur la démarche et constitution du COPIL

Lors du dernier Conseil Communautaire, il a été fait le choix d'opter pour le scénario présenté ci-dessous :

- Scénario 2 :
 - Marché à bon de commande **sans mini**. (grande souplesse dans l'utilisation)
 - Pas d'obligation de commander la totalité.
 - Lancement de l'Appel d'Offre avec une **durée de validité des prix de 180 jours**. Possibilité de retarder la notification en février 2025. Cette solution permet de scruter l'évolution politique, sans trop se mettre en danger. (permet de couvrir les arrières de l'EPCI en cas de non-évolution de la loi)
 - Possibilité de ne pas donner suite à la consultation et de réagir rapidement si besoin.
 - Ou de seulement lancer l'étude de transfert. (obligatoire)

➢ **Planning prévisionnel :**

Actions à mener	Date de réalisation
Mise en en ligne le DCE si accord Conseil (début de la consultation)	28 juin 2024
Réception des offres	2 août 2024
Analyse des offres	août 2024
Commission d'Appel d'Offre	
Création d'un COPIL représentatif de l'ensemble des situations sur le territoire	3 septembre 2024
Rencontre COPIL avec Aveyron Ingénierie pour évoquer les offres et la suite à donner à la démarche	septembre 2024

➢ **Chemins décisionnels :**

Au regard de l'importance des répercussions de cette démarche, il est proposé que l'ensemble des décisions et actions évoquées ci-dessous soient soumises à étude du COPIL est validation du Conseil Communautaire :

- Notification du Marché au bureau d'étude chargé de mener la démarche.
- Le choix du périmètre de l'étude.
- Le choix des investigations et leurs quantités.
- Emission de Bons de Commande au prestataire.
- Etc.

➢ **Point de vigilance :**

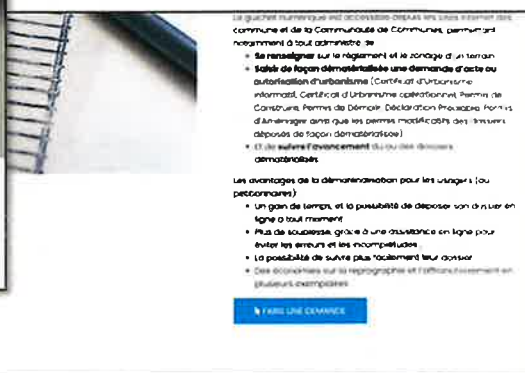
Il est préférable pour les finances de CCMRR de pouvoir prétendre au maximum de financements de la part de l'Agence de l'Eau pour des prestations obligatoires. Actions sur lesquelles nous ne pourrons transiger pour continuer à fonctionner normalement après le 1^{er} janvier 2026. (facturation de l'eau aux usagers ? passation des marchés ? paiement des travaux et matériel de maintenance des réseaux ? Reconduction des contrats ? Etc. ...)

Hébergement du guichet numérique pour les démarches d'urbanisme dématérialisée sur le site internet de la CCMRR pour les communes n'ayant pas de site internet

- À la suite de l'approbation du PLUi, toutes les communes ont dû se rapprocher d'un service instructeurs pour les demandes d'urbanismes.
- Afin de pouvoir proposer le service dématérialisé aux administrées des communes n'ayant pas de site internet, la CCMRR met à disposition une page de son site internet, *suite à la demande de certaines communes n'ayant pas de site internet* :



Chemin d'accès sur le site :
Services → Urbanisme → Actes et autorisations d'urbanisme



Le fonctionnement de cette page internet sera comme une boîte aux lettres, via la CCMRR.

Restructuration de l'association ESSI à Saint-Sernin

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Depuis de nombreuses années, l'association Familles Rurales travaille en partenariat avec le groupement d'employeurs ESSI. Cette structure permet de rassembler plusieurs associations autour de la création d'un poste salarié, mutualisé et attractif pour le territoire.

L'association ESSI assure la mise à disposition de personnel facturé à 5 structures partenaires :

- Familles Rurales pour 1 010,50 heures/an (22h hebdo) afin d'assurer la mise en place de l'alsh, des séjours et des actions jeunesse. Organisation de manifestations et de réunions auprès du public adulte afin de favoriser les échanges intergénérationnels,
- La JSRR pour 275,50 heures/an (6h hebdo) afin d'assurer l'entraînement sportif des jeunes footballeurs (accueil, organisation, encadrement, matériel, planning),
- La Maison Familiale Rurale Valrance pour 184 heures/an (4h hebdo) afin de renforcer l'équipe d'animation qui accueille tout au long de l'année scolaire des classes découvertes,
- ESSI pour 137 heures/an (3h hebdo) afin d'assurer l'entretien des locaux et réunion employeur – employé.

À ce jour, pour 2024, la subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes est de 16 000,00 €. Le coût total des charges pour l'association est de 23 100 €. La participation de la Communauté de Communes est de 69 %.

Une hausse de coût employeur à hauteur de 31 640 € est à prévoir pour 2025. En conservant un taux de participation de la Communauté de Communes à hauteur de 69 % (identique aux années précédentes) du coût employeur, cette participation serait proportionnellement portée à 21 915 €. Toutefois, l'équilibre financier prévisionnel 2025 de l'association ESSI ne sera assuré que par une participation « d'équilibre » supplémentaire de la Communauté de Communes d'un montant de 4 336,63 €.

Budget Global pour l'association Familles Rurales (alsh + mad morgane)			
Charges		Produits	
Fonctionnement	13 233.76 €	Familles	12 698.50 €
Masse Salariale	33 629.21 €	Partenaires (CAF, MSA...)	3 740.39 €
		Associations partenaires	4 172.45 €
		Subvention au poste direction comcom	21 915.00 €
Total	46 862.97 €	Total	42 526.34 €
		Produits d'équilibre nécessaire	4 336.63 €

La subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes à l'ESSI de Saint-Sernin s'élèverait donc pour 2025 à 26 251,63 €.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'ajustement de la subvention de fonctionnement pour l'ESSI – Emploi St-Serninois Intercommunal, à compter de l'année 2025,
- **APPROUVE** que le montant de ladite subvention de fonctionnement pourra être révisée en fonction des comptes annuels 2024 de l'association,
- **INDIQUE** que le montant définitif de ladite subvention de fonctionnement sera approuvé par le Conseil Communautaire lors du vote de son budget primitif 2025,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

APP Marche du Quotidien : demande de financement fonds vert

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Contexte :

Située au sud du département de l'Aveyron et couvrant une superficie de 652,40 km², la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier (CC MRR) est un territoire rural éloigné des pôles urbains de l'armature territoriale. En effet, la plupart de ses communes sont situées à plus de 45 minutes des villes majeures de Millau et d'Albi.

En raison du caractère rural de moyenne montagne du territoire, les distances et dénivelés à couvrir présentent une contrainte forte de mobilité. S'ajoute à cela une insuffisance des transports en communs qui résulte en une dépendance à la voiture individuelle difficile à désamorcer. L'enjeu majeur sur le sud Aveyron est de proposer des modes de transports alternatifs à l'autosolisme.

À l'échelle de la CCMRR, les mobilités actives telles que la marche ou le vélo ne sont envisageables que dans et autour des bourgs-centres. Si l'on observe une pratique spontanée de la marche dans les villages, les aménagements permettant une déambulation sécurisée, confortable et accessible demeurent insuffisants ou en mauvais état.

Par ailleurs, la sédentarité représente un enjeu fort sur le territoire. Elle est le quatrième facteur de risque de décès dans le monde. Une étude de l'ANSES révèle qu'en France, moins de 34 % des enfants de 11 ans ont une activité physique régulière et seulement 12 % des adolescents. Sur le territoire du Parc, 10 % des trajets sont effectués en voiture sur une distance inférieure à 1 km, ce qui représente un quart d'heure de marche et quelques minutes à vélo. Les mobilités actives peuvent constituer un moyen facile de lutter contre la sédentarité et d'atteindre les seuils d'activité quotidienne préconisés pour se maintenir en bonne santé.

Objectifs et motif de l'action :

C'est dans ce contexte que Camarès, Belmont-sur-Rance, et Montlaur – communes plus densément peuplées en habitants et services de proximité représentant un plus gros potentiel de report modale vers des mobilités

douces à l'échelle de la CC MRR – se sont positionnées pour porter des projets de développement de la marche du quotidien sur leurs territoires.

Les trois communes qui font l'objet du présent projet sont engagées dans des démarches de revitalisation de leurs centres-bourgs. Les communes de Camarès et de Belmont-sur-Rance ont des Contrats Bourg-Centres avec la Région Occitanie qui permettent de définir un programme pluriannuel de travaux sur la période 2022/2028 avec notamment un volet Aménagement des espaces publics dans lequel on retrouve une fiche action sur les mobilités alternatives à l'autosolisme. Montlaur est quant à elle lauréate du dispositif Villages d'Avenir qui vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement, dont la mobilité fait partie.

À l'échelle intercommunale, le PLUi approuvé en mai 2024 fait de la mobilité une thématique structurante pour l'aménagement du territoire avec notamment la volonté de développer une mobilité alternative à l'autosolisme en milieu rural.

Par ailleurs, depuis le printemps 2023, la Communauté de Communes a engagé une réflexion sur les mobilités à l'échelle de son territoire avec une mission de stage dédiée à l'évaluation des pratiques et besoins de mobilité de sa population. Une enquête qualitative a récolté près de 200 réponses qui révèlent un potentiel fort pour le développement de la marche : à la question « si des pistes cyclables et cheminements piétons sécurisés étaient aménagés dans votre village, seriez-vous prêt à faire vos petits déplacements à vélo ou à pied depuis votre domicile ? », 77 % ont répondu sur la positive.

Le projet de développement des mobilités piétonnes porté conjointement par la CC MRR et les 3 communes de Camarès, Belmont-sur-Rance et Montlaur, s'inscrit dans le programme ID Marche, coanimé par le Ministère en charge des transports, l'ADEME et le CEREMA. Il est lauréat de l'Appel à Projets « Marche du Quotidien », premier de la sorte, publié par l'ADEME au printemps 2023. Le projet s'articule autour de trois axes :

- AXE 1 : Conduire des études stratégiques en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans les politiques publiques ;
- AXE 2 : Expérimenter des projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche ;
- AXE 3 : Mener des actions d'animation et de communication des politiques de mobilité piétonne.

L'ADEME a lancé en mai 2023 son premier Appel À Projets (AAP) « Marche du quotidien » avec pour objectif de donner une impulsion à la mobilité piétonne du quotidien afin qu'elle soit intégrée dans les politiques publiques de mobilité et d'aménagement du territoire.

Dans ce cadre de cet AAP, l'ADEME peut financer jusqu'à 50% en fonction des actions et axes concernés et des dépenses éligibles :

- Réalisation d'études et d'accompagnement de projet – aide au financement d'études,
- Aides aux actions ponctuelles de communication, de formation et d'animation,
- Mise en place de signalétique et petit mobilier.

Notre collectivité est identifiée comme porte d'entrée du projet, comme le porteur du projet pour les communes concernées. Cet AAP concerne de manière plus prépondérante les bourgs-centres de notre territoire, à savoir :

- CAMARES : expérimentation d'aménagements le long du projet de liaison piétonne,
- BELMONT-SUR-RANCE : expérimentation de passage de voie en site propre,
- SAINT-SERNIN-SUR-RANCE : jalonnement avec signalétique et petit mobilier.

L'AAP « marche du quotidien » a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 26 octobre 2023.

INFORMATIONS SUR L'AVANCÉE DU PROJET :

- ⇒ Récemment, la Commune de Saint-Sernin-sur-Rance a souhaité se retirer de ce projet, laissant la place à la commune de Montlaur,
- ⇒ Le bureau d'étude retenu est la SCP GRAVELLIER – FOURCADIER.

Aujourd'hui il est possible d'aller chercher des financements supplémentaires dans le cadre du Fond Vert.

Pour cela, il n'est pas nécessaire de demander une dérogation exceptionnelle à la Région Occitanie concernant la compétence « mobilité » ; la demande peut être faite au titre de nos compétences aménagement et voirie.

Descriptif du projet :

Sur la partie études (AXE 1) :

- Belmont-sur-Rance : Schéma Directeur Piéton – missions EP à AVP/PRO
Le projet consiste en la réalisation d'un schéma directeur des mobilités douces dans le bourg de Belmont-sur-Rance afin de faciliter et d'encourager la pratique de la marche du quotidien. Les études incluent un diagnostic préliminaire en marchant et une étude de faisabilité niveau AVP (ou PRO dans certains cas simples) pour chaque tracé avec des scénarii d'aménagement et d'équipement.
Après arbitrage politique et présentation à la population, des études niveau Projet seront réalisées pour chaque tracé pour aboutir à une programmation pluriannuelle de travaux qui intégrera les enjeux techniques, administratifs et financiers pour chaque projet.
- Camarès : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une liaison piétonne entre la Plaine des Rivotes et le centre-bourg
Le projet vise à relier par un itinéraire doux et sécurisé le nouveau lotissement de la Plaine des Rivotes, habité par une majorité de jeunes ménages, et le centre-bourg ancien. Ce cheminement desservira aussi l'EHPAD du village.
Les études incluent un diagnostic préliminaire en marchant, une mission de maîtrise d'œuvre de AVP à ACT, une étude de faisabilité niveau AVP puis PRO avec des scénarii d'aménagement et d'équipement pour chaque section de cet itinéraire, y compris le belvédère en bordure de Dourdou.
Après arbitrage politique, une étude niveau Projet sera réalisée pour chaque section qui intégrera les enjeux techniques, administratifs et financiers.
- Montlaur : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une liaison piétonne entre Moulin Neuf et le centre-bourg
Le projet vise à relier par un itinéraire doux et sécurisé l'arrêt de car LiO de Moulin Neuf au bourg de Montlaur. Cet itinéraire suit une voie communale qui longe le Dourdou de Camarès, aujourd'hui empruntée par des VL (fortes vitesses) et des engins agricoles. Des aménagements sont également à étudier pour sécuriser la déambulation le long de la RD999 ainsi qu'une traversée.
Les études incluent un diagnostic préliminaire en marchant, une mission de maîtrise d'œuvre de AVP à ACT, une étude de faisabilité niveau AVP puis PRO avec des scénarii d'aménagement et d'équipement pour chaque section de cet itinéraire. Après arbitrage politique, une étude niveau Projet sera réalisée pour chaque section qui intégrera les enjeux techniques, administratifs et financiers.

Sur la partie aménagements tactiques (AXE 2) :

Une première phase d'aménagements tactiques doit être réalisée pour expérimenter l'usage des cheminements piétons (marquage, balisage, panneaux d'infos, mobilier urbain, éclairage, végétalisation, ...) sur les 3 communes.

Sur la partie animations et communication (AXE 3) :

Sont envisagés la création et diffusion de dépliants sur les réseaux de cheminement doux à l'échelle des bourgs, l'organisation d'ateliers de concertation et de réunions de présentation de ce réseau/des nouveaux cheminements, la création de panneaux d'interprétation sur le site, etc.

Par ailleurs des animations à destination de certains publics (collégiens, résidents de l'ehpad, etc.) comme des balades sensorielles, des activités de sport adapté, ..., pourront être organisées dans un deuxième temps après la réalisation pérenne des aménagements.

Coût et plan de financement :

La demande de financement au Fond Vert s'élève à 24 497 € pour un montant global de 81 656 € TTC, soit un taux de subvention de 30 %.

AXE 1 : ETUDES	
- Commune de Belmont-sur-Rance	
Phase 1	10 080,00 €
Phase 2 : AVP + Projet	4 800,00 €
TOTAL	17 856,00 €
- Commune de Camarès	
Phase 1	7 920,00 €
Phase 2 : AVP + Projet	4 800,00 €
TOTAL	14 400,00 €
- Commune de Montlaur	
Phase 1	7 920,00 €
Phase 2 : AVP + Projet	4 800,00 €
TOTAL	14 400,00 €
- Plan de financement	
AAP Marche du quotidien (50 %)	23 328,00 €
Fond Vert (30 %)	13 997,00 €
Commune de Belmont-sur-Rance (6 %)	3 571,00 €
Commune de Camarès (8 %)	2 880,00 €
Commune de Montlaur (6 %)	2 880,00 €
TOTAL	46 656,00 €

AXE 2 : MOBILIER	
- Budget prévisionnel	
Aménagements tactiques et mobilier	17 000,00 €
TOTAL	17 000,00 €
- Plan de financement	
AAP Marche du quotidien (50 %)	8 500,00 €
Fond Vert (30 %)	5 100,00 €
Collectivités – à répartir au réel (20 %)	3 400,00 €
TOTAL	17 000,00 €

AXE 3 : ANIMATIONS ET COMMUNICATION	
- Budget prévisionnel	
Actions de communication et d'animations	18 000,00 €
TOTAL	18 000,00 €
- Plan de financement	
AAP Marche du quotidien (50 %)	9 000,00 €
Fond Vert (30 %)	5 400,00 €
Collectivités – à répartir au réel (20 %)	3 600,00 €
TOTAL	18 000,00 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 1 abstention (*Anne-Claire SOLIER*) :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour un montant de dépense de 81 656 € TTC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 24 497 € au Fond Vert, au titre de l'Axe 3 et de la mesure « développement des mobilités rurales en zones rurales » pour co-financer les différents axes du projet à hauteur de 30 %,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Attribution de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Camping de la Vallée du Rance

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que lors d'un précédent Conseil Communautaire, l'externalisation de la gestion par voie de délégation de service public a été convenu pour l'exploitation du Camping de la Vallée du Rance, commune de Pousthomy.

Madame la Présidente rappelle la délibération du Conseil Communautaire N° 20240418_067 en date du 18 avril 2024 :

- Approuvant le lancement d'une délégation de service public relative à l'exploitation du Camping de la Vallée du Rance,
- Décidant de retenir le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du Camping de la Vallée du Rance pour une durée de 5 ans,
- Décidant de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Autorisant Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la sélection du délégataire, notamment l'appel des candidatures, le recueil des offres et leur examen, ainsi que la préparation du choix du délégataire à soumettre ultérieurement au Conseil Communautaire.

La consultation des candidats a eu lieu du 22 avril 2024 au 14 juin 2024 à 12h00 avec la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence relative à la délégation de service public pour l'exploitation d'une structure d'accueil de plein air communautaire sur la commune de Pousthomy – Camping de la Vallée du Rance.

Vu la Commission d'Appel d'Offres réunit le 18 juillet 2024 à 08h30 au bureau de la Communauté de Communes à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Au vu du pli reçu et suite à l'analyse de l'offre, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre de LA RONDAVELLE, offre la mieux disante, d'un point de vue technique, d'un point de vue tarifaire et d'un point de vue des capacités professionnelles du candidat pour l'exploitation du Camping de la Vallée du Rance.

Au vu de la négociation avec le candidat, LA RONDAVELLE, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de contrat tel que définit au lancement de la délégation de service public pour l'exploitation d'une structure d'accueil de plein air communautaire sur la commune de Pousthomy – Camping de la Vallée du Rance.

7 Conseil Communautaire – 25/07/2024
Attribution de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Camping de la Vallée du Rance



PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

PROJET DE CONTRAT

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage
COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS RANCE ET ROUGIER (Aveyron)

Objet de la consultation

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL
DE PLEIN AIR COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE POUSTHOMY – 2025 / 2029

Article 3 – DURÉE DU CONTRAT :

Le contrat est conclu pour une durée de cinq (5) ans à compter du 01^{er} janvier 2025 ou de sa date de notification si cette date est postérieure.

Quoiqu'il en soit, le terme du contrat est fixé au plus tard le 31 décembre 2029.

Article 4 – MISSIONS GÉNÉRALES DU DÉLÉGATAIRE POUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS :

4.6 – Fournitures et fluides

Le Délégué s'acquittera dans son loyer mensuel des abonnements concernant l'eau, et généralement toutes autres sources d'énergie ou fournitures nécessitant un abonnement ; hors électricité.

Pour cette dernière, un compteur divisionnaire a été installé, et l'électricité sera refacturée annuellement au Délégué.

4.9 – Gestion des déchets

Le Délégué veille :

- À ce que les espaces délégués demeurent en parfait état de propreté et libres de tout déchet,
- À ce que les déchets soient triés et regroupés dans les containers et zones prévus à cet effet par la Collectivité.

La Collectivité à la charge de la collecte des déchets aux zones de regroupement.

4.10 – Entretien des espaces verts

La Collectivité aura à sa charge l'entretien des espaces verts des espaces délégués.

Article 6 – TRAVAUX ET ENTRETIEN :

Le Délégué est tenu de maintenir les ouvrages, installations et biens qui lui sont confiés au titre du contrat en parfait état de fonctionnement, d'exploitation et de sécurité dans les conditions suivantes.

Article 12 – LOYER :

Un loyer de 1 650,00 € / T.T.C. par an sera demandé au délégué.

Le Délégué aura le bénéfice de toutes les rémunérations afférentes à l'aire de camping-car. En contrepartie, le Délégué s'acquittera de l'ensemble des consommations électriques, calculé via un compteur divisionnaire. Toutefois, pour prendre en compte l'augmentation des autres charges, le loyer sera majoré de 2% au 1^{er} février de chaque exercice.

Un bilan financier sera réalisé entre la Collectivité et le Délégué en fin du premier exercice 2025. Et ce afin de revoir d'éventuels ajustements du loyer en accord entre les deux parties. Il en sera de même à chaque fin d'exercice.

La Collectivité prélèvera un loyer mensuel de 200,00 € en cas d'occupation du logement situé dans le bâtiment accueil.

Article 23 – SANCTIONS RÉSOLUTOIRES : LA DÉCHÉANCE :

La Collectivité peut de plein droit, mettre fin au contrat en cas de manquement grave du Délégué aux obligations mises à sa charge, sans préjudice des droits que la Collectivité pourrait faire valoir par ailleurs.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres telle qu'indiquée ci-dessus,
- **D'ATTRIBUER** l'offre à LA RONDAVELLE pour l'exploitation d'une structure d'accueil de plein air communautaire sur la commune de Pousthomy – Camping de la Vallée du Rance pour une durée de 5 ans,
- **D'APPROUVER** le projet de contrat ci-annexé pour l'exploitation du Camping de la Vallée du Rance,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché (contrat), ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Ressources Humaines

Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de travail est inférieure à 50 % :

(article L.332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique)

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à l'article L.332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent à temps non complet inférieur à 17h30 peut être occupé par un agent contractuel dans toute collectivité et tout établissement public, sans condition de seuil démographique.

Elle précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de gardien de déchetterie relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique par délibération en date du 05/09/2013 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 16/35^{ème}.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame la Présidente propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. À l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de gardien de déchetterie à temps non complet à raison de 16/35^{ème}, pour une durée déterminée de 1 an, L'agent devra justifier d'un diplôme niveau 3 minimum et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent :

Lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Elle précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe par délibération N° 20180419_050 en date du 19/04/2018 à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Aussi afin d'anticiper un départ à la retraite et ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame la Présidente propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. À l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de mécanicien à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^{ème}), pour une durée déterminée de 3 ans,
- L'agent devra requérir d'une expérience professionnelle dans le domaine de la mécanique et de diplômes afférents pour l'exercice des fonctions. Ce poste requiert une polyvalence et des compétences mécaniques pour tout type de véhicules (VL-PL) ou engins de chantiers, engins agricoles, petits engins d'espaces verts.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

📌 **JO 2024 : une journée réussie !!!**

8 Conseil Communautaire – 25/07/2024
Ressources Humaines

- JO 2024 : une journée réussie !!!



8 Conseil Communautaire – 25/07/2024
Ressources Humaines

- Remise des cadeaux aux nouveaux retraités !!! Sylviane DURAND et Daniel BERTHET



Adhésion à la centrale d'achat du SMICA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'article L.2113-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération N° 20231019_2 du SMICA et portant création d'une centrale d'achat,

Vu les Conditions Générales de Recours à la centrale d'achat,

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire la possibilité d'adhérer à la centrale d'achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA).

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique,

Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA,

Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,

Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Communauté de Communes et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADHÈRE** à la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics,
- **APPROUVE** les conditions de recours à la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à verser les frais de gestion à hauteur de 5 % de chaque commande passée fixés annuellement par le Centrale d'Achat,
- **DÉLÈGUE** Madame Monique ALIÈS, en sa qualité de Présidente, en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., ou à toute personne habilitée au titre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du C.G.C.T., la décision de recourir aux services de la Centrale d'Achat du SMICA en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment le bulletin d'adhésion.

Questions diverses

SOIRÉE D'INFORMATIONS AUX AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

9 Conseil Communautaire – 25/07/2024
Questions diverses – Soirée d'informations aux aides à la rénovation énergétique

SOIRÉE D'INFORMATIONS AUX AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Le mardi 30 juillet 2024 à 18h30 à la salle du Pigeonnier à BELMONT-SUR-RANCE
- 11 participants
- Déroulé de la soirée :
 - ✓ Présentation du besoin en logement sur le territoire (environ 10/15 min) par Fanny BELUGOU
 - ✓ Atelier : Fresque de la rénovation animée par Romain Muths (conseiller en rénovation énergétique – Guichet Rénov'Occitanie) pour comprendre les enjeux, les étapes et les bénéfices de la rénovation : coût de la prestation 80 € H.T.
 - ✓ Discussion et collation



Inauguration de la MAM intercommunale de Montlaur :



M.A.M. intercommunale de Montlaur



**Inauguration le vendredi 20 septembre 2024 à partir de 18h30
suivi d'un apéritif**



📅 **AGENDA À VENIR :**

Date	Evènement	Heure	Lieu
Mardi 30 juillet	Soirée d'informations aux aides à la rénovation énergétique	18h30	CCMRR - Belmont
Vendredi 30 août	Caravane du Sport	15h – 19h	Belmont (sous le stade)
Dimanche 08 septembre	Forum des associations	Journée	Belmont
Jeudi 12 septembre	Bureau des maires – présentation missions Aveyron Ingénierie	9h	Belmont
Jeudi 12 septembre	Bureau	10h	Belmont
Jeudi 19 septembre	Conseil Communautaire	20h30	Belmont
Vendredi 20 septembre	Inauguration M.A.M. intercommunale de Montlaur	18h30	Montlaur
Samedi 28 septembre	Monts, Rougier Raid Nature	Journée	Belmont

Date	Evènement	Heure	Lieu
Jeudi 17 octobre	Bureau	10h	Belmont
Jeudi 24 octobre	Conseil Communautaire	20h30	St-Sernin

Levée de la séance à 22 heures 04 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÈS



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2024

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eva LE CHARPENTIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN, Yves VIALA

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à André SERIN, Jean-Louis CABANES à Albert BOUSQUET, Hélène CHICO ROS à Gérard DRESSAYRE, Francis CULIE à Jean-Philippe SABATHIER, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Michel LEBLOND à Philippe GIGANON, David MAURY à Patrick ROQUES, Jean MILESI à Guy SALES

Absents excusés : Alain CONDOMINES, Séverine DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES

Absents : Jean-François ROUSSET

20240725_106 Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – attribution du marché de travaux

20240725_107 Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – mise à jour du plan de financement

20240725_108 Réhabilitation piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance – attribution du Lot n° 13 – Jeux d'eau

20240725_109 Attribution de la subvention à l'ESSI de Saint-Sernin dans lequel a été pris un engagement financier – Exercice 2025

20240725_110 AAP Marche du Quotidien – demande de financement fonds vert

20240725_111 Attribution de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Camping de la Vallée du Rance

20240725_112 Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de travail est inférieure à 50 %

20240725_113 Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

20240725_114 Adhésion centrale d'achat du SMICA

